

 FICHE TECHNIQUE

ACCOMPAGNEMENT VAE - DEES (24H00)

PUBLIC

Toute personne, avec ou sans qualification reconnue, désirant en **acquérir** une, la **compléter** ou l'**adapter** afin de reprendre une activité

① Ce dispositif d'accompagnement est accessible aux personnes ayant ou non déposé une première fois un livret de validation pour le DEES.

CONDITIONS D'ENTREE

Avoir obtenu du rectorat (DAVA), l'avis de **recevabilité administrative** de sa demande de validation.

① Les candidats ayant fait l'objet d'un diagnostic d'orientation et n'étant pas rentré dans le dispositif de soutien de branche (DSB) peuvent bénéficier de ce dispositif de droit commun.

DUREE

24 h 00 en discontinu sur une période moyenne de cinq mois

PERIODE

Deux sessions d'accompagnement par an

EFFECTIF

15 personnes maximum

LIEU

Locaux de l'**IMF**, Marseille ou Avignon

COUT

Nous consulter

① Les frais liés à l'accompagnement VAE sont imputables sur les fonds de la formation professionnelle mutualisés et peuvent être pris en charge, selon le statut du candidat, par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'UNEDIC, les entreprises, les OPCA et le FONGECIF.

OBJECTIFS

Identifier la structure et comprendre la finalité du livret de validation

S'approprier une démarche et des outils méthodologiques d'analyse de l'activité et de repérage des compétences

Identifier les cadres d'expérience, et **exploiter** les situations significatives en vue d'une restitution écrite

Repérer les éléments constitutifs des compétences développées et **aider** à leur mise en relation avec les référentiels DEES

Faciliter l'expression sur le parcours d'expérience et **préparer** la présentation orale devant le jury

CONTENUS

Apports méthodologiques pour la constitution du dossier (livret 2)

Conseils pour l'entretien avec le jury

Simulation d'entretien

MODALITES

Alternance de temps d'**entretiens individuels** et de **séquences collectives** ; Suivi individualisé, régulation individuelle des productions écrites à distance

INTERVENANTS

Accompagnateur VAE ; Formateur métier ; Référent VAE

Contact

Secrétariat CELLULE VAE
I.C.O
T. 04 91 24 61 12
imfinfos@imf.asso.fr

① LA LOI PERMET DE DEPOSER UNE SEULE DEMANDE DE VAE PAR ANNEE CIVILE AU TITRE D'UNE MEME CERTIFICATION

DIRECTION GÉNÉRALE

16, Rue Ferdinand Rey BP 5005 4
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)49 1.2 4.6 1.1 0
Fax : 33 (0)49 1.4 7.52.1 5
Email : imf.direction@imf.asso.fr

UNITÉ DE FORMATION MARSEILLE

IMF/1 3, Rue Chape BP 5005 4
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)49 1.3 6.5 1.3 0
Fax : 33 (0)49 1.3 6.5 1.3 9
Email: unite.chape@imf.asso.fr

UNITÉ DE FORMATION AVIGNON

IMF/64 1, Chemin de la Verdière
BP 80045 84 142 Montfavet cedex
Tél : 33 (0)43 2.40.4 1.80
Fax : 33 (0)43 2.40.4 1.88
Email: unite.vaucluse@imf.asso.fr

INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

15, Rue Ferdinand Rey BP 5005 4
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)49 1.2 4.6 1.1 2
Email : imfinfos@imf.asso.fr
<http://www.imf.asso.fr>

VAE - DEES